

ORGANISER LES ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

Public visé : Tout public : salariés, TNS, demandeurs d'emploi, tout âge. Cette formation peut recevoir une mixité de publics. Cette formation s'adresse à toute personne en charge d'organiser les élections des délégués du personnel dans l'entreprise.

Prérequis : Aucun prérequis, pas de niveau obligatoire pour l'entrée en formation. Les stagiaires peuvent amener les éléments propres à leur entreprise (effectifs, projet de protocole d'accord...).

Accessibilité : Formation accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour les personnes en situation de handicap, merci de prendre contact directement avec l'organisme de formation.

Possibilités de financement : Plan de formation entreprise, financement personnel, fonds propres entreprise.

Durée de la formation : 14 heures

Délai d'accès : Voir délai d'accès sur notre site internet : <https://www.mpact-formation.com/se-former/ressources-humaines-1/>

Modalités d'intervention : Formation en présentiel - Inter ou Intra entreprise - Individuelle ou en Groupe de 3 à 10 personnes

Intervenante : PENNACCHIO Marlène, formatrice et coach professionnelle certifiée, spécialisée en techniques de communication et management. Plus de 6 ans d'animation - Bac +3 Management commercial

Lieu de réalisation : En centre au 400 Avenue du Passe Temps 13400 AUBAGNE ou sur site

ORGANISER LES ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

Objectif de la formation : Acquérir les connaissances pour organiser les élections des délégués du personnel dans l'entreprise.

Objectifs pédagogiques : A l'issue de la formation, le stagiaire est capable de :

- Connaître les principales missions des différentes IRP et leurs évolutions suite à la réforme du dialogue social
- Préparer la mise en place des élections professionnelles
- Définir le contenu d'un protocole d'accord préélectoral
- Mettre en place le vote au sein de l'entreprise
- Superviser le processus du scrutin, avec dépouillement et proclamation des résultats

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Animation participative et par l'expérimentation, basée sur les attentes des stagiaires et les principes de l'andragogie
- Apports théoriques et exercices basés sur des cas concrets de l'entreprise, mise en situation pratique
- Remise au stagiaire d'un support pédagogique
- Outils pédagogiques : Tableau blanc - Ordinateur portable - Paperboard - Diaporama - Vidéo projecteur

Modalités de suivi et d'évaluation :

- Évaluation réalisée à l'issue de chaque séance afin de déterminer la progression et les axes d'amélioration
- Questionnaire d'évaluation des notions abordées à l'issue de la formation
- Attestation de fin de formation remise à chaque stagiaire mentionnant les résultats de l'évaluation de l'atteinte des objectifs de la formation
- Émargements des stagiaires par demi-journée et questionnaire de satisfaction à chaud

Contenu de la formation :

Journée 1

1/ Différencier les principales missions des institutions représentatives du personnel (IRP)

Le Comité d'Entreprise (ou d'établissement)
Les Délégués du Personnel
La Délégation Unique du Personnel
Le Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail
Les Délégués Syndicaux

2/ Quand organiser les élections ?

Dépassement des seuils d'effectif sur une période donnée
Calcul de l'effectif (CDD, intérim...) de l'entreprise
Délais d'organisation des élections
Information des salariés de l'entreprise

Journée 2

3/ La mise en place des élections des délégués du personnel

Convocation des organisations syndicales à la négociation du protocole d'accord pré-électoral
Interrogation et prise en compte ou non des sous-traitants
Validation des listes électorales
Répartition des sièges à pourvoir par collègue

4/ Superviser les opérations de vote

Qui peut procéder au dépouillement ?
Superviser les opérations du dépouillement
Proclamation des résultats
Publicité des opérations de vote et information de l'administration
Protection des élus et des candidats
Études de cas et simulations